



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Héb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X - Antilles et Guyane

Février
2017

Le mot de notre fondateur

« Des personnes sont venues me trouver que je ne connaissais pas et m'ont dit : « Mon Dieu, Monseigneur, vous n'avez pas ici quelque chose ? est-ce qu'il n'y a pas des laïcs aussi qui pourraient éventuellement se rattacher un petit peu à votre ordre, ? Est-ce que vous ne recevez que des prêtres, des séminaristes, des religieuses ? » J'ai dit : « non, c'est marqué dans les statuts qu'éventuellement aussi, des laïcs pourraient s'agréger, ou enfin vivre un peu de la spiritualité de la Fraternité, c'est un genre de Tiers-Ordre. »

Conférence
30 Mai 1971

Le Tiers-Ordre de St Pie X

Saint François d'Assise (1182-1226) fonda l'ordre des franciscains au début du XIII^e siècle. Très vite, des demoiselles voulurent imiter son exemple et le « Poverello » fonda l'ordre des pauvres dames (« Clarisses ») sous la direction de Sainte Claire (1194-1253) : ce fut le deuxième ordre. Face à ces beaux exemples, bourgeois, nobles, artisans demandèrent à Saint François de pouvoir bénéficier de sa spiritualité tout en restant dans le monde. Comme il existait déjà l'ordre de religieux et un deuxième ordre de religieuses, cette troisième association prit le nom de de « **Tiers-Ordre** », c'est-à-dire « troisième ordre ». De même, le « Tiers-état » était le troisième état civil dans la société d'Ancien Régime aux côtés du Clergé (1^{er}



Saint François d'Assise

état) et de la Noblesse (2^{ème} état).

La **Fraternité Sacerdotale Saint Pie X**, qui n'est pas un ordre religieux mais une société de vie apostolique, est une famille religieuse qui a plusieurs branches : la **branche masculine** (prêtres, séminaristes et frères), la **branche féminine** (Soeurs de la Fraternité Saint Pie X et oblates) et le **Tiers-Ordre**.



Mgr Lefebvre a voulu permettre aux gens du monde de bénéficier des grâces de la Fraternité en ayant une vie intérieure plus profonde et en participant à cette oeuvre de restauration et de sanctification du sacerdoce catholique.

Les tertiaires font donc partie de la grande famille de la Fraternité. En tant que membres de cette famille, ils bénéficient par la communion des saints des mérites de toutes les prières et bonnes oeuvres acquis par les autres membres, chacun apportant sa part et profitant de ce qui est à tous.

Les tertiaires sont apôtres de deux manières. D'abord par leurs **prières** et **sacrifices** par lesquels ils

obtiennent des grâces pour la Fraternité et pour toute l'Eglise. Ensuite par leur **exemple** de vie chrétienne au travail et dans leur vie sociale.

L'esprit de famille, entretenu par un bulletin trimestriel, fait aussi partager entre les membres les joies et les peines, les intentions de prières.

Chers fidèles, certains et certaines d'entre vous accomplissent déjà les obligations des tertiaires : messe quotidienne (ou bien 15 petites minutes d'oraison mentale) et absence de télévision (qui n'interdit pas l'usage chrétien et prudent d'internet). Intégrer le Tiers-Ordre n'ajouterait donc aucune obligation supplémentaire et vous permettrait de bénéficier de grandes grâces de sanctification.

Le postulat d'un an a justement pour but d'éprouver la fidélité aux obligations, qui n'engagent pas sous peine de péché.

En ces temps de confusion intellectuelle, morale et religieuse, nous avons besoin de la Fraternité et la Fraternité a besoin de chacun d'entre nous pour ce combat avec et pour Celui qui est "*la Voie, la Vérité, la Vie*" (Jean XIV,6).

Saint Pie X, priez pour nous ! ◆

REPONSES AUX LECTEURS

Que pensent les papes des Tiers Ordre ?

Léon XIII (pape de 1878 à 1903) disait : *« j'ai la conviction que c'est par le Tiers-Ordre que nous sauverons le monde »*. Son successeur Saint Pie X (1903-1914) précisait : *« cette restauration de toutes choses dans le Christ qui me tient tant à cœur, c'est du Tiers-Ordre que j'en attends l'accomplissement »*. Pie XI conclut que *« par l'institution du Tiers-Ordre sont jetés les fondements d'une société nouvelle (...) qui font de la société civile une alliance fraternelle, cimentée par la pratique de la vie chrétienne »*.



Mgr Marcel Lefebvre

Le monde a-t-il besoin de modèles ?

Oui, et les saints sont là pour nous le rappeler. *« Là où les tertiaires sont nombreux et vivent conformément à leur Règle, ils sont pour tous ceux qui les entourent un grand encouragement, non seulement à remplir tous leurs devoirs, mais aussi à atteindre une perfection de vie supérieure à celle que prescrit la loi commune »*, écrit Saint Pie X.

Quelle est l'influence des Tertiaires ?

Le mieux est de laisser la parole à l'abbé François Fernandez, prêtre expérimenté et aumônier national du Tiers-Ordre, qui fait le témoignage suivant dans la plaquette de présentation du Tiers-Ordre : *« en adoptant comme ils le font la spiritualité et la position doctrinale de la Fraternité Saint Pie X, les membres du Tiers-Ordre étendent le champ d'action du prêtre. Petit à petit, le prêtre « gagne du terrain ». Les intelligences et les cœurs, par la méditation et la communion, sont tendus dans la même direction en pleine harmonie avec le prêtre : c'est toute une onde de sainteté qui se répand »*.

Quel est le but de la fondation du Tiers-Ordre de Saint Pie X ?

La sanctification personnelle et celle des personnes dont les membres du Tiers-Ordre ont la charge.

Pourquoi le Tiers-Ordre est-il sous le patronage de Saint Pie X ?

L'obtention de la sanctification aujourd'hui se réalise dans un monde qui s'y oppose par des erreurs et des hérésies subtiles, introduites dans tous les milieux catholiques sous le nom de modernisme.

Or le pape Saint Pie X a été canonisé pour avoir courageusement dénoncé ces erreurs modernes et montré l'exemple de la sainteté dans la fermeté de la doctrine, la pureté des mœurs et la dévotion au Sacrifice eucharistique. Ce saint pape est donc tout indiqué pour être le modèle des âmes désireuses de se sanctifier à notre époque.



Pie X, pape

Que signifie l'affiliation du Tiers-Ordre à la Fraternité Saint Pie X ?

Le Tiers -Ordre est fondé par la Fraternité donc les aumôniers du Tiers-Ordre sont désignés par les Supérieurs des districts et approuvés par le Supérieur général. Les membres du Tiers-Ordre participent aux **grâces de la Fraternité** acquises par les prières et les mérites de ses membres.

Qui peut être membre du Tiers-Ordre ?

Tous les catholiques, **prêtres ou laïcs**, qui acceptent l'esprit et le règlement du Tiers-Ordre. Les **enfants** peuvent s'y inscrire, avec le consentement de leurs parents, à partir de l'âge de 12 ans. Les insignes du tertiaire (c'est-à-dire du membre du Tiers-Ordre) sont une médaille de Saint Pie X et une croix, remises au moment de l'engagement dans le Tiers-Ordre.

Quel est l'esprit du Tiers-Ordre ?

Celui qui anime la Fraternité Sacerdotale, c'est-à-dire l'esprit de l'Eglise, sa foi vivante manifestée par toute sa **Tradition** et son magistère infaillible, exprimée et exposée dans le catéchisme du Concile de Trente, dans la Vulgate (version latine de la Bible, traduite par Saint Jérôme), dans l'enseignement du Docteur Angélique (Saint Thomas d'Aquin), dans la liturgie de toujours.

Esprit d'attachement à l'**Eglise romaine** répandant la foi catholique et le règne de Notre-Seigneur.

Esprit de **vigilance** à l'égard de tout ce qui peut corrompre la foi.

Dévotion tendre et filiale envers le **Vierge Marie** (selon l'esprit de saint Louis-Marie Grignon de Montfort), à Saint Joseph et à Saint Pie X.

Redécouvrir l'importance capitale du **saint-sacrifice de la Messe** et de son Mystère, pour y trouver le sens et la source de la vie chrétienne, vie de sacrifice et de corédemption.

Quelles sont les étapes pour devenir membre du Tiers-Ordre ?

- 1) **Inscription** : la demande est adressée au prêtre chargé du Tiers-Ordre (ou au Supérieur de District) qui envoie en réponse une feuille avec quelques demandes d'informations. Puis, si la demande est agréée, il envoie un double de la fiche d'inscription ;
- 2) **Postulat d'un an** au cours duquel sont examinées la fidélité du postulant à remplir ses obligations et son adhésion à l'esprit du Tiers-Ordre ;
- 3) **Engagement** : le postulant, au cours d'une cérémonie, prononce son engagement devant le prêtre délégué. Il reçoit alors la médaille, le crucifix et sa carte de membre du Tiers-Ordre.

Quelles sont les obligations du tertiaire ?

1) obligations personnelles

- a) **quotidiennes** : prières du matin et du soir, récitation du chapelet, assistance à la messe de toujours et communion si possible *ou bien* un quart d'heure d'oraison ;
- b) **tous les 15 jours** : si possible la confession (une fois par mois minimum) ;
- c) **tous les 2 ans** : une retraite spirituelle.
- d) **avis pratiques** : lectures recommandées (actes de Saint Pie X, catéchisme du Concile de Trente, Nouveau testament, Imitation de Jésus-Christ, vie des saints), diffuser les bonnes lectures, jeûnes aux Quatre-Temps, aux Vigiles, Mercredi des Cendres, Vendredi Saint, abstinence (ne pas manger de viande) le vendredi, s'abstenir de la télévision, de toute lecture indécente, pratiquer la sobriété.

2) obligations familiales pour les personnes mariées

Observer les **lois du mariage** et refuser ce qui s'oppose à la vie (pilules, contraceptifs, avortement) ; faire de la maison familiale un sanctuaire consacré aux Cœurs de Jésus et Marie où l'on récite au moins le soir la **prière en famille** et si possible le chapelet ; choisir des **écoles** vraiment éducatrices et traditionnelles et contribuer à leur fondation ; être prudent dans le choix des loisirs et des lieux de vacances.

3) obligations professionnelles et sociales

Suivre l'exemple de la sainte Famille et accomplir ses devoirs de **justice** et de **charité**, que l'on soit employeur ou employé ; susciter et défendre le Règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la société, combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes qui livrent l'Eglise aux ennemis. ♦



Lettre n°5 aux mamans sur l'éducation

Chère Madame,

Dans ma précédente lettre, je vous ai entretenue de ce qu'est cet amour chrétien, cet amour-charité par lequel **nous devons aimer Dieu, notre prochain** et donc, notre enfant, comme Lui et pour Lui, et ainsi apprendre à notre enfant à faire de même.

Je vous disais que l'amour-charité est une amitié (cf. St Thomas) et crée un lien entre deux personnes. Cet amour-charité, venant de Dieu, se répand à travers ses créatures qui l'ont reçu, et qui, l'acceptant, le font fructifier par la prière, la réception des sacrements et aussi par les œuvres de charité. Comme vous le constatez, Dieu demande de nous la "réciprocité" dans cet amour. De même, si vous apprenez à votre enfant à aimer Dieu d'abord (1^{er} commandement : la prière, le recours à Dieu, demander pardon à Dieu, etc...) et son prochain (à savoir : ses parents, ses frères et sœurs), par la pratique des petites vertus dont l'obéissance en premier, vous recevrez de lui cette réciprocité dans ce respect et cette obéissance qu'il vous doit. Par ce véritable amour, on obtient beaucoup. Sans cet amour, on n'obtient rien ou si peu.

L'objet de la charité : DIEU

Saint Jean, dans sa 1^{ère} Epître (4,2) écrit :

"Nous tenons de Dieu ce commandement que celui qui aime Dieu, aime aussi son frère".

C'est une seule et même vertu qui se porte sur un objet (Dieu) et sur tout ce qui dépend de cet objet. Or, si nous devons aimer le prochain, c'est à cause de Dieu : et nous ne devons l'aimer que pour le porter vers Dieu. C'est donc le même acte par lequel nous aimons Dieu et le prochain et, par conséquent, c'est la même vertu de charité qui s'étend de Dieu au prochain. Oui, nous devons aimer le prochain, car c'est la preuve concrète de notre amour de Dieu. *"Celui qui dit qu'il aime Dieu et qui n'aime pas son prochain, est un*

menteur" dit Saint Jean dans son Epître. Ainsi donc, Dieu nous a donné une loi, en nous énonçant les dix commandements qu'Il a écrits Lui-même sur les Tables de la Loi, en demandant à Moïse de les faire passer à tout son peuple. Notre-Seigneur, en venant sur terre, n'a fait que répéter qu'il fallait pratiquer la Loi donnée et voulue par Dieu, tout en insistant plus particulièrement sur le 1^{er} commandement qui concerne justement l'amour de Dieu et, par extension, l'amour du prochain. Dieu, qui est l'Amour, a envoyé son Fils pour nous enseigner ce qu'est cet amour que nous devons avoir pour Dieu et pour le prochain. Rappelons-nous les paraboles du Samaritain, du pauvre Lazare, de l'enfant prodigue...

Si j'insiste sur ce premier commandement, qui résume tous les autres, c'est qu'il a une grande importance.

Dieu, en nous donnant des lois à observer selon notre condition humaine déchu après le péché originel, veut nous signifier par là que nous avons des **devoirs** à accomplir. **L'amour que Dieu a pour nous, nous fait un devoir d'aimer. Qui ? D'aimer en premier Dieu, puis le prochain.** Ce n'est donc pas facultatif, c'est la Volonté de Dieu. Ecoutez l'Apôtre de l'amour, celui qui a si bien compris l'amour qui réside dans le Cœur de Dieu. Il s'agit de Saint Jean dans sa 1^{ère} Epître :

*"Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres, car **l'amour vient de Dieu**, et quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu. Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car **Dieu est amour**. Il a manifesté son amour pour nous en envoyant son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par Lui. Et cet amour consiste en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais Lui qui nous a aimés et qui a envoyé son Fils comme victime de propitiation pour nos péchés. Mes bien-aimés, si Dieu nous a ainsi aimés, **nous devons aussi nous aimer les uns les autres**. Personne n'a jamais vu Dieu; mais si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et son amour est parfait en nous. Nous connaissons que nous demeurons en Lui et qu'Il demeure en nous, en ce qu'Il nous donne de Son Esprit. Et nous, nous avons contemplé et nous attestons que le Père nous a envoyé le Fils comme Sauveur du monde. Celui qui confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui et lui en Dieu. Et nous, nous avons connu l'amour que Dieu a pour nous, et nous y avons cru. Dieu est amour, et **celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui**. La perfection de l'amour en nous, c'est que nous ayons une confiance assurée au jour du jugement; car tel est Jésus-Christ, tels nous sommes aussi dans ce monde. Il*

n'y a point de crainte dans l'amour; mais l'amour parfait bannit la crainte, car la crainte suppose un châtement ; celui qui craint n'est pas parfait dans l'amour.

*Nous donc, aimons Dieu, puisque Dieu nous a aimés le premier. Si quelqu'un dit : "J'aime Dieu" et qu'il haisse son frère, c'est un menteur ; comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? Et nous avons reçu de Lui ce commandement : "**Que celui qui aime Dieu aime aussi son frère**".* (Saint Jean, 1^{ère} Epître, chapitre 4, versets 7 à 21.).

Voilà en quelques lignes nos **devoirs** signifiés par la Volonté de notre Père des cieux, Créateur et Maître de toutes choses, à qui nous devons nous soumettre. Or, **depuis la Révolution de 1789**, l'homme a voulu changer l'ordre prescrit par Dieu. Il a chassé Dieu de la société et de son existence; puis il l'a remplacé par l'homme ; ceci par la Déclaration des Droits de l'homme. **L'homme a changé l'ordre divin** en instaurant les droits de tout homme à la place des devoirs de l'homme vis-à-vis de Dieu et du prochain. Comment s'étonner du résultat ! C'est **le désordre** dans tous les domaines : l'homme ne voulant plus se soumettre à son Créateur et son Père, a **détruit** le sens de l'obéissance, du respect... **Il a chassé le règne de l'amour pour le remplacer par l'égoïsme** ; l'humilité est remplacée par l'orgueil, la suffisance et la vanité ; la douceur fait place à un monde de violence...

Les conséquences sont graves pour toute la société, mais plus encore pour nous catholiques, si nous ne réagissons pas à ce déferlement d'erreurs et de vices. Et dans l'éducation, il s'agit du salut de l'âme de l'enfant, ne l'oublions pas, et de la société de demain.

Nous devons réagir avec courage et ne plus attendre, car le mal se propage à un rythme effrayant. **L'amour de Dieu est plus fort que tout**, mais ne l'étouffons pas par notre passivité ; **laissons-Le agir à travers nous**, par la docilité à suivre l'observation de Ses préceptes.

Je m'efforcerais de vous développer ces fâcheuses conséquences au niveau de l'éducation et de vous donner les moyens d'y remédier afin de vous aider à réagir et à faire de votre enfant un véritable chrétien, un véritable enfant de Dieu selon Son Cœur. En attendant, je vous invite à lire ou à relire attentivement les Epîtres de Saint Jean dans lesquelles il développe pour nous ce véritable amour de charité dont nous devons être remplis afin d'en vivre et de le transmettre à notre enfant. ♦

Une soeur de la Fraternité Saint-Pie X



**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guyane !**

Les congrégations religieuses de Guyane : les Jésuites
(suite)

Les Îles du Salut et l'îlet la Mère ne suffisaient plus pour accueillir tous les bagnards, il fut construit d'autres établissements pour pouvoir tous les accueillir.

Un pénitencier est ouvert à la Montagne d'Argent, presque sur le fleuve Oyapock. En février 1853, le premier aumônier y part seul, sans frère coadjuteur. Les conditions de vie dans ce coin de la Guyane sont particulièrement dures : le Père Morez, aumônier, n'y résiste pas longtemps et décède près de six mois plus tard.

L'établissement se trouvant démuné, l'Amiral Fourichon vient sur place faire un état des lieux. Voulant améliorer le sort des prisonniers, il décide de prospecter un autre lieu pour construire un nouveau pénitencier.

Le prochain se trouve sur la petite paroisse de Malouet en amont du fleuve Oyapock, frontalier avec le Brésil. Le 27 avril 1853, la ville de Saint-Georges était née. ♦



**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Martinique !**

La statue du Sacré-Cœur qui domine la Basilique a aussi son histoire !

À la fin du XIX^e siècle, non loin de la rade de Fort-de-France, un incendie se déclara à bord du vaisseau français « Ville de Bordeaux ». Les religieuses exhortèrent les passagers à la prière, à genoux, les bras en croix. L'incendie faisait rage, mais, miraculeusement, n'atteint pas le pont où tout le monde était réuni. Les secours arrivèrent de Fort-de-France. L'incendie fut circonscrit. Les dégâts matériels étaient considérables, les passagers sauvés, les marchandises encore valables furent vendues à l'encan. Parmi elles, se trouvait une très grosse caisse, très lourde et particulièrement volumineuse. Qui échet, pour 50 francs, à un « Foyalais », M. Euchernie.

Arrivé chez lui, rue Victor Hugo, il ouvrit sa caisse et y découvrit une belle statue du Sacré-Cœur, en fonte. Il l'installa dans son petit jardin. Ses voisins et amis venaient y prier. Devant déménager, il confia sa statue à la « Confrérie du Sacré-Cœur » de la Cathédrale. ♦

Par Emel

Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guadeloupe !



L

e premier apôtre de la Guadeloupe (1635-1654) :

Le père Raymond Breton (suite)

Le père du Tertre, à son arrivée en 1640, trouva le père Breton avec un bien lourd fardeau :

« Nous trouvâmes le père Breton qui supportait seul le faix de cette mission. Il était temps de l'assister, car il était réduit à une si grande misère qu'il n'était plus couvert que d'un méchant habit de toile. Il était dans une nécessité absolue de toute chose et souffrait de fatigues si étranges que je suis mille fois étonné de ce qu'un homme ait tant enduré sans mourir.

Il ne se lassait pas cependant de travailler infatigablement pour assister le peuple. Il allait porter le Saint-Sacrement en des lieux éloignés de trois lieues et plus, par des montagnes et des précipices, les chemins n'étant ni faits, ni tracés ; et dans ses courses apostoliques, il devait souvent dormir en plein bois.

Depuis le principe, il ne vivait que de crabe, de cassave ou de pourpier sauvage. Il n'avait aucune provision et pour nous recevoir il lui fallut demander un de ces pains grossiers faits de racine de cassave à un voisin. » ♦

LA VIE AU PRIEURÉ

À FORT-DE-FRANCE, samedi soir, l'église traditionnelle de la fraternité de Saint Pie X, située à la rue Moreau-Jonnes, a célébré la messe de Noël. Cette manifestation religieuse a débuté, vers 22 heures, par un temps de prières et de louanges suivi de la messe de minuit.

Texte et photos H.L.

Les traditionalistes ont célébré Noël



Lors de la cérémonie, le célébrant, le père Nicolas Chailan Belval, a observé la tradition de l'église de Rome : après un temps de prière, il a placé un enfant Jésus sur le tabernacle de l'autel.



Puis le père Chailan Belval a placé un autre enfant Jésus dans la crèche. À la fin de la messe, les fidèles, nombreux à cette messe, sont venus s'incliner devant la crèche pour un temps de recueillement.

« France-Antilles a encore frappé » en consacrant à la chapelle de Fort-de-France un bel article pour la fête de Noël.

Le jour de l'Épiphanie fut l'occasion pour nos servants de messe de recevoir leur croix d'enfant de chœur. La cérémonie d'imposition fut très solennelle afin de sensibiliser toujours un peu plus ces jeunes âmes à l'honneur qui leur est fait de servir à l'autel.

En Guadeloupe, une soirée sur Charles de Foucauld suivit la messe de l'Épiphanie : brève biographie, magnifique documentaire et témoignage d'une expérience dans le désert du Sahara



où vécut le père, surent satisfaire les quelques fidèles désireux de connaître un peu mieux ce maître de l'union à Dieu.

La période de la Nativité fit descendre du Ciel de nombreuses grâces pour nos chapelles à commencer par 4 baptêmes : 1 en Martinique, celui de Maëlya DIJEONT, la benjamine de l'école Saint Dominique Savio le 31 décembre ; et 3 en Guadeloupe dont

une adulte : durant la nuit de Noël, Mademoiselle Nathalia CIMIA est devenue enfant de Dieu après un an de catéchuménat assidu, entourée de sa famille et d'une trentaine de fidèles ; le 1^{er} janvier, ce fut le tour de 2 sœurs, Maelly et Jamellis, de naître à la grâce.

Aux grâces du baptême s'ajoutent celles du mariage pour notre chapelle de *l'île au belles eaux* : le 31 décembre, monsieur Jacques HOUDOUX et mademoiselle Christiane RAGHOUBERT se sont unis par les liens sacrés du mariage.

C'est aussi durant cette période de Noël que le Bon Dieu a rappelé à lui monsieur Michel

BILY, un an après son épouse. Il fut pendant 4 ans le « papa de l'apostolat en Guyane », veillant à ce que les pères ne manquent de rien et puissent répandre au mieux la grâce dans les âmes. Ne les oublions pas dans nos prières, lui et sa femme.



Le Saint du mois

Madame Lefebvre fut mère de huit enfants, quatre garçons et quatre filles. Les cinq aînés se sont consacrés à Dieu dans la vie religieuse, les trois plus jeunes ont fondé un foyer. La maman a pu les élever tous. Bien qu'à sa mort, quelques-uns n'eussent pas atteint la majorité, elle avait eu le temps d'imprégner leurs âmes de sentiments de piété.

On ne conteste pas l'utilité des méthodes d'éducation, Madame Lefebvre moins que personne ne le fit, mais elle voulait une méthode vivante et non un procédé machinal. C'est pourquoi elle écrit à sa Tante Bernardine : « *Je continue, pour ce qui concerne cette chose si importante de l'éducation, à me recommander à vos bonnes prières, car c'est bien en me sacrifiant moi-même que j'obtiendrai surtout des grâces pour les [ses enfants] sanctifier, et je vous avoue même, ma chère Tante, que je préfère les lectures qui me nourrissent moi-même à celles qui enseignent à distribuer aux enfants l'aliment de la piété.* » L'éducation, surtout l'éducation maternelle, est en effet beaucoup plus une transfusion d'âme qu'une recette pédagogique. Monsieur Watine qui restait un modèle pour sa fille, avait toujours prêché plus par l'exemple que par la parole.

Monsieur Lefebvre avait pour ses enfants un idéal très élevé et en faisait pratiquer les exigences. « *Cette sévérité, disait la maman, est providentielle pour compenser ma faiblesse.* » Faible, elle ne l'était pas, ayant trop le sens de ses responsabilités. Sa perfection morale établissait un régime de confiance qu'elle préférait à tout. Jamais elle n'aurait voulu écraser sous le poids de son autorité la spontanéité d'un enfant qu'elle cherchait au contraire à encourager par son optimisme.

Fallait-il dompter une obstination ? Elle faisait appel à l'esprit de foi : « *Jésus sera content, Dieu le veut.* » Pour obtenir un sacrifice, elle cherchait le chemin du cœur : « *Une âme à sauver, un malade à consoler...* » Elle savait demander un service : « *Tu serais bien gentil...* » Quand il s'agissait d'un reproche, elle évitait d'humilier. Venait-on par exemple, à être distrait ? « *En cela tu pourrais ne pas me ressembler.* » Elle invitait ses enfants à se reprendre mutuellement en son absence, mais toujours aimablement.

L'oisiveté est la mère de tous les vices, aussi Madame Lefebvre s'ingéniait -elle, surtout pendant les vacances, à faire jouer ses enfants, se mêlant au besoin à leurs récréations, ou bien à leur trouver des occupations captivantes. Pendant le temps des classes, le soir, tout en les faisant réciter leurs leçons, elle organisait des petits jeux d'esprit pour les encourager dans leur élan vers l'étude. Par principe, elle soutenait toujours leurs maîtres, quitte à s'expliquer directement avec les autorités lorsque ses enfants étaient victimes de déficiences ou d'injustices trop grandes.

Faite sous le signe de la bonté, cette éducation était vivifiée par une atmosphère chrétienne. La maman considérait la messe et la communion de chaque jour comme un devoir si important qu'elle tenait elle-même à réveiller ses enfants en leur traçant un signe de croix sur le front. Tous les soirs, c'était la prière en commun suivie de sa bénédiction. Au temps de Noël, devant la crèche installée dans la salle des enfants, chacun avait un agneau et une bougie que l'on avançait ou reculait suivant le degré de sagesse de la journée. La petite cérémonie se terminait par la récitation de la prière

et le chant d'un cantique.

Lorsque arrivait pour les jeunes le moment d'orienter leur avenir, la maman se faisait plus accueillante à leurs communications et redoublait de prières. Au-delà des contingences humaines, elle recherchait la réalisation des volontés divines. A l'une de ses filles qui lui confiait son bonheur d'être au noviciat et les abondantes consolations qu'elle ressentait, la maman répondit :

« Tu n'as pas encore commencé ton noviciat. » Mais les épreuves survenant et devant de nouvelles confidences : « Ah ! reprit-elle, avec un bon sourire, maintenant tu commences ton noviciat : prends bien garde d'être simplement Jésus. »

Elle écrivait à ceux qui étaient au loin. Et sa plume volait, chacun avait son tour. C'était sa pensée et surtout son cœur qu'elle répandait dans sa correspondance. Si ses conversations à la grille du parloir encourageaient ses religieuses, ses lettres enjoignaient ses missionnaires à un apostolat toujours plus généreux, car plus que des événements de famille, reçus avec reconnaissance, plus que des considérations d'ordre social, elle parlait de prière, de vie surnaturelle, d'amour de Jésus et de Marie, de l'agrandissement du Règne de Dieu. Les fatigues que s'imposait la maman s'évanouissaient à la pensée de la belle vie que réalisaient ses enfants. A contempler son dévouement inlassable dans son rôle d'éducatrice, il est facile de deviner la profondeur de son amour maternel.

Un autre exercice très simple qu'elle s'imposait était d'adorer Dieu dans l'âme

de ses enfants. Au départ de son aîné pour les missions, elle lui écrit : « *J'ai passé la journée avec toi hier et un peu aussi la nuit, c'est-à-dire que, mon réveil ayant marché à minuit, j'ai été de cœur avec toi au moment où tu quittais la côte ; j'ai adoré Notre-Seigneur en toi, lui demandant force, grâces et presque consolations.* » Dans ses notes

intimes, elle revient souvent sur ce sujet, à l'occasion spécialement des premières communions.

Quand le 15 août 1930, la benjamine a reçu son Dieu pour la première fois, la maman s'écrie : « *Combien je remercie Jésus de ce que nous avons maintenant à lui offrir dix tabernacles pour se reposer.* » Elle signifiait par là le cœur de son mari, le sien et celui de ses huit enfants.

Il n'est pas question d'énumérer ici les moyens ordinaires de sanctification,

mais d'en souligner quelques-uns choisis par Madame Lefebvre sur les indications de son directeur. Assidue à l'oraison, à la lecture spirituelle, à l'assistance à la messe, à la communion quotidienne, au milieu de ses lourdes charges de famille, elle ajouta, longtemps avant sa mort, l'heure d'adoration, la nuit. Une foi vive, un ardent amour de Jésus, une dévotion filiale à la Très Sainte Vierge, tels ont été, semble-t-il, les traits dominants de la vie intérieure de Madame Lefebvre. ♦



**Mme Gabrielle
LEFEBVRE**

Père Challan Belval +

Pour joindre les pères : Père Michel FRAMENT: +33 6 66 54 03 49
97p.martinique@fsspx.fr Père Nicolas CHALLAN BELVAL: +596 696 77 00 78
www.laportelatine.org Père Jean-Marie MAVEL: +590 690 12 53 55

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique - ☎ 05.96.70.04.67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnès - 97200 Fort-de-France

- ♦ **Dimanche :** 7h00 (messe basse)
9h00 (messe chantée)
- ♦ **En semaine :** 6h30 et 11h00 (+ 18h30 le mardi)
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement :** jeudi à 7h15 (chapelet)
- ♦ **Confessions et permanence :** du lundi au samedi de **7h30 à 10h30**
- ♦ **Doctrine chrétienne :** mardi de 17h45 à 18h15 (à la chapelle)
- ♦ **Catéchismes :** mercredi de 14h30 à 16h30 (au prieuré)
- ☞ **Patronage :** **samedi 11 février** de 14h30 à 17h30 (au prieuré)
- ☞ **Amis de S. Jean Bosco :** **samedi 11 février** de 14h30 à 20h00 (au prieuré)
- ☞ **MCF :** **dimanche 26 février** (RDV à midi au prieuré)

Guadeloupe - ☎ 06.90.12.80.93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ **Dimanche :** 8h30 (messe chantée)
- ♦ **En semaine :** **vendredi** à 18h00 ; **samedi** à 6h30 ; **lundi** à 6h30
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement :** samedi à 7h15 (chapelet)
- ♦ **Confessions :** avant ou après chaque messe
- ♦ **Permanence :** samedi de **8h00 à 12h00** ; lundi de **7h30 à 12h00**

Guyane - ☎ 06.96.79.57.88

- ♦ **Noël :** du samedi 4 au dimanche 12 mars 2017 (se renseigner)

POUR AIDER VOTRE PRIEURE A VIVRE

CHEQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une **réduction d'impôt de 66%**. Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)
IBAN FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729 BIC PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une **messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et des bénévoles du Prieuré. MERCI pour votre générosité !**